Conseil Municipal

PV du Conseil Municipal du 13 février 2025

Présents : Mmes M. Quignard – V. Bejottes – M. Jouvençon – L. Chami –
– MM P. Vandezande – L. Hugault – J.P. Valon – J. Clairon– G.Vigier–
B.Cadiot – B. Bénitah – M. Lemonnier

Pouvoirs : Mme. M. Desdoits à Mme L. Chami
M. J. Sabourin à M. B. Bénitah

Absents excusés : Mme. Desdoits – M. Joël Sabourin

Secrétaire de séance : M. P. Vandezande

Début de séance : 19h10

En préambule à séance du jour, Patrick Vandezande demande que soit porté au procès-verbal du Conseil Municipal que le droit des élus n'a pas été respecté, Madame le maire n'ayant pas voulu porter à l'ordre du jour la majorité des sujets demandés par plusieurs d'entre eux sans motiver son refus à chaque élu concerné (1seul sujet demandé sur 10 mis à l'ordre du jour).

Madame le maire conteste cette affirmation en indiquant qu'elle a répondu dans son mail du 07 février à 16h15 que les points proposés par différents élus seraient abordés à l'issue de l'ordre du jour. Elle demande que pour les prochains conseils, les élus soient être plus clair dans leurs requêtes.

Patrick Vandezande répond que plusieurs élus, dont il fait partie, lui ont fait un retour immédiat pour lui rappeler que les questions et sujets proposés avaient été demandés dans les délais impartis, avaient été très clairement énoncés et que la demande de mise à l'ordre du jour avait été très explicite.
Ils ont également demandé officiellement à Madame le maire de renvoyer la convocation en y intégrant les sujets et questions demandés.

Madame le maire évoque alors le nouveau règlement intérieur adopté lors du dernier conseil, notamment les articles 2.3 et 2.5 qui seraient contradictoires.

Gilles Vigier reprend les 2 articles en question et explique qu'ils ne sont nullement contradictoires et précise que conformément à ce règlement, les demandes ayant bien été émises avant l'envoi de la convocation, si Madame le maire ne voulait pas porter les sujets à l'ordre du jour, elle aurait dû faire part de son refus par écrit.

Madame le maire précise qu'il lui était impossible de renvoyer une nouvelle convocation au risque de ne plus être dans les délais imposés par la loi.
.
Patrick Vandezande répond à Madame le maire qu'elle disposait encore de 24h00 pour le faire, que c'est donc bien une volonté affichée de sa part de ne pas les y inscrire, et demande à Madame le maire d'arrêter de « prendre les élus pour des imbéciles ».

Laurent Hugault prend la parole pour demander de respecter le règlement intérieur. Madame le maire le reprend aussitôt en lui demandant de respecter le règlement intérieur qui stipule qu'un élu ne peut prendre la parole que lorsqu'elle lui est donnée.

Laurent Hugault répond que si Madame le maire souhaite que le règlement intérieur soit respecté sur la prise de parole, il lui revient à elle de respecter les droits des élus et que si elle ne tient pas compte des demandes des élus à porter des sujets à l'ordre du jour, il n'y a aucune raison que les autres aspects du règlement soient respectés.

Laurence Chami intervient malgré l'opposition de Madame le maire à la laisser s'exprimer sur le sujet. Elle précise que le règlement intérieur a justement été créé pour éviter ce genre de situation et demande à Madame le maire d'être la première à respecter ce règlement.

Madame le maire clot le débat et passe au premier sujet mis à l'ordre du jour.

TABLE DES MATIERES

1 Validation du PV du 23 janvier 2025....3
2 Délibération relative à l'exonération de la taxe foncière pour travaux énergétiques 4
3 Délibération relative aux modalités d'inscriptions scolaires (année 2025-2026)....5
4 Délibération relative à l'étude urbaine 8
5 Informations du maire....11
6 Sujets demandés à être portés à l'ordre du jour et refusés par Madame le maire 12
7 Questions diverses 21
8 La parole au public....22

Conseil Municipal

Rappel de l'ordre du jour

- Validation du PV du 23 janvier 2025
- Délibération relative à l'exonération de la taxe foncière pour travaux énergétiques
- Délibération relative aux modalités d'inscriptions scolaires pour l'année 2025-2026
- Délibération relative à l'étude urbaine de faisabilité concernant les bâtiments de la commune (école, salle des fêtes, mairie etc...)
- Informations du maire, si besoin

- Sujets demandés à être portés à l'ordre du jour mais refusés par Madame le maire.
  (pour rappel):
    - Refacturation GPSEO
    - Prérogatives du premier adjoint
    - Autorisation de travaux zone de Gravigny
    - Augmentation des coûts des repas cantine au 1er février
    - Budget pour le fonctionnement du CMJ
    - Dératisation du village
    - Point sur le PC des élus
    - Commission de gestion du personnel
    - Panneau interdisant le passage des plus de 5T route des Bonnes Joies
    - Réaménagement du bureau du secrétariat et de l'accueil de la mairie

- Questions diverses

1 Validation du PV du 23 janvier 2025

- Adoption du PV
    - Tous les membres présents et ayant assisté au conseil du 23 janvier 2025 valident le PV.

2 Délibération relative à l'exonération de la taxe foncière pour travaux énergétiques

Madame le maire donne la parole à Gilles Vigier.

Gilles Vigier explique que les communes ont la possibilité d'exonérer totalement ou partiellement de la taxe foncière les propriétaires qui auraient réalisé des travaux pour améliorer les consommations énergétiques et qui répondent à un certain nombre de critères.

Pour 2025, si le Conseil Municipal est d'accord sur ce point, une délibération est possible jusqu'au 28 février. Pour les années suivantes, les délibérations devront avoir lieu avant fin octobre de l'année précédente.

Gilles Vigier précise que si le Conseil est contre il n'y a pas lieu de délibérer sur le sujet.

Laurent Hugault précise que nous pouvons délibérer et voter pour ou contre cette exonération. Ce qui permettra de clarifier la position du Conseil sur le sujet.

Jacques Clairon ajoute que si cette délibération est approuvée, il n'y aura aucune visibilité sur l'impact sur les recettes de la commune.

Gilles Vigier précise que l'état a déjà mis en place des subventions pour les améliorations d'efficacité énergétique, qu'il ne voit pas l'intérêt de la commune à adopter cette mesure qui pénaliserait les recettes déjà en baisse au fil des années.

Les membres présents ou représentés au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'approuvent pas cette délibération comme suit :

Contre : 12
Abstentions : 2

En complément, Laurent Hugault demande à Mathieu Lemonnier de mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux le sujet de l'urbanisme.

3 Délibération relative aux modalités d'inscriptions scolaires (année 2025-2026)

Madame le maire précise qu'une commission du périscolaire s'est récemment tenue sur le sujet et qu'il est constaté qu'au niveau national, le nombre d'enfants scolarisés diminue chaque année.

Madame le maire informe l'ensemble des élus qu'elle a eu l'engagement de l'inspectrice de l'Education Nationale qu'il n'y aurait pas de suppression de classe dans le village pour l'année scolaire 2025-2026, quel que soit le nombre de départs ou d'arrivées futures.
A ce jour, 91 enfants sont scolarisés. 11 départs sont prévus et 6 nouvelles arrivées en petite section. Il resterait 86 enfants (hors mouvements possibles détaillés ci-dessous), ce qui représente une moyenne de ~21 / 22 enfants par classe.

Mathieu Lemonnier demande sur quels critères l'Inspection Académique s'appuie pour prendre ses décisions.

Bruno Benitah répond que chaque inspecteur a un quota et un nombre de professeurs à répartir sur sa circonscription. Chaque inspecteur fait une évaluation et en cas d'école déficitaire, décide de supprimer ou non une classe et de réaffecter si besoin le professeur dans une autre commune.

Madame le maire évoque les pistes à étudier :

- Les enfants dont les parents travaillent à la commune
- Les enfants dont la garde est assurée par les grands-parents qui habitent la commune
- Les enfants qui ont débuté leur scolarité à Lainville
- Les enfants accueillis au centre de placement le Moulin Vert de Jambville

Jacques Clairon et Bruno Benitah précisent que la seule question à se poser concerne les enfants provenant du centre de placement.

Laurent Hugault reprécise qu'à l'issue des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission, il a été décidé de proposer au Conseil Municipal d'inscrire les enfants pour l'année scolaire 2025 / 2026 comme suit :

Sans contribution financière :

- Les enfants Lainvillois (bien sûr)
- Les enfants dont les parents travaillent pour la commune
- Les enfants dont les grands-parents habitent Lainville
- Les enfants ayant débuté leur scolarité à Lainville

Avec contribution financière :

- Les enfants du Moulin Vert accueillis (8 maximum ; ces enfants seront répartis dans les classes en accord avec Madame le maire et la directrice de l'école)

La directrice de l'école, Madame Cadiot, a confirmé, lors de la réunion de la commission périscolaire, qu'elle était en capacité d'accueillir 8 enfants au maximum.

Bruno Benitah précise pour sa part qu'il n'est favorable qu'à l'accueil de 2 enfants maximum par classe, ce qui est un peu différent de la proposition de la commission car suivant l'âge des enfants il pourrait y avoir une classe ou plusieurs classes avec plus de 2 enfants venant du centre.

Bruno Benitah indique que, par expérience pour avoir déjà eu des enfants venant du Moulin Vert dans ses classes au collège, il estime que ce sont des élèves aux profils atypiques et qui ne sont pas les plus simples à gérer. Ce sont donc des élèves qui alourdissent les classes.

Laurent Hugault ne comprend pas l'intervention de Bruno Benitah dans la mesure où la commission n'était pas d'accord avec son point de vue et après en avoir débattu, avait acté les recommandations à proposer au Conseil Municipal.

Mathieu Lemonnier s'interroge sur le fait que ce soit à la commission de se prononcer sur la capacité d'accueil par classe de ces enfants et non à la directrice et aux enseignantes qui sont directement concernées.

Madame le maire répond que c'est le maire qui inscrit les enfants.

Bruno Benitah précise que rien n'oblige la commune à les accueillir et que la décision revient in fine à Madame le maire.

Madame le maire déclare être en faveur de l'accueil des enfants du Moulin Vert.

Bruno Benitah revient sur le sujet en précisant que les communes de Brueil-en-Vexin, Montalet, et Jambville accueillent aussi des enfants du Moulin Vert, avec 2 élèves par classe maximum, la commune de Lainville se situe donc très largement au-dessus de celles-ci en capacité d'accueil.

Laurence Chami précise qu'elle est d'accord avec la proposition de la commission, à savoir 8 enfants maximum et que ce soit la directrice qui répartit les élèves dans les classes en accord avec les enseignantes et Madame le maire.

Patrick Vandezande précise qu'il est en désaccord sur les propos tenus par Bruno Benitah concernant la notion « d'enfants à problème» et que la situation familiale dans laquelle ils se trouvent n'implique pas obligatoirement que ce soient des enfants qui alourdissent les classes.

Bruno Benitah précise sa pensée et explique qu'en acceptant 2 enfants du foyer dans une classe qui doit déjà prendre en compte les aménagements particuliers pour individualiser les savoirs, on se retrouve avec des classes potentiellement difficiles.

Madame le maire précise qu'elle n'a jamais fait et ne fera aucune inscription sans l'avis de la directrice de l'école.

Après plusieurs échanges sur le sujet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de la commission périscolaire et demande à Madame le maire de rédiger la délibération en ce sens.

Gilles Vigier précise que nous devons être conscients que nous serons amenés à accepter les fratries des enfants scolarisés à l'école si le cas se présente.

L'ensemble des élus confirme qu'il a bien connaissance de cette règle.

Madame le maire questionne le Conseil sur le montant de subvention à demander au Moulin Vert pour l'accueil des enfants, sachant que Jambville demande 330 € / enfant et que Breuil demande 150 € / enfant.

Gilles Vigier précise que le coût global moyen d'un enfant scolarisé en primaire représente à l'année ~ 600€, (coût un peu plus important pour les maternelles).

Laurent Hugault indique que ce montant n'est pas le coût réel et qu'il ne faut considérer que les coûts dépensés par élève, indépendamment des frais fixes.

Gilles Vigier répond que le coût marginal est bien moindre effectivement. Après calcul, ce coût s'élève à 124 € / enfant.

Après plusieurs échanges sur le sujet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de demander au Moulin Vert une participation financière par an et par enfant de 250 € et demande à Madame le maire de prendre contact avec la direction du Moulin Vert en ce sens.

4 Délibération relative à l'étude urbaine

Laurent Hugault explique à l'ensemble des élus la réflexion qui a amené la commission travaux à proposer cette étude, à savoir la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétiques sur plusieurs bâtiments de la commune et principalement l'école et la mairie.

L'idée de cette étude est d'avoir une cartographie de l'ensemble des biens de la commune et de proposer, en fonction des besoins de la commune, des possibilités d'optimisation possible des dépenses au travers de plusieurs projets et de se prononcer en connaissance de cause sur les futures dépenses à engager. Une architecte a donc été contactée et est intervenue gratuitement une première fois pour réaliser un relevé de l'existant.

Le montant de l'étude proposée est de 2350 €. La remise de cette étude se fera sous 3 semaines à réception de commande, ce qui nous permettra d'avancer sur ce dossier dès cette année.

Dans un second temps, si un ou plusieurs projets énoncés retiennent l'attention du Conseil, il sera nécessaire d'approfondir les sujets pour avoir une estimation chiffrée de ces projets. Cela fera l'objet d'une autre proposition financière.

Laurent Hugault précise que cette architecte pourra, le cas échéant, assurer la maitrise d'œuvre et suivre ainsi le projet retenu de bout en bout si nous le souhaitons.

Gilles Vigier précise pour sa part qu'à la lecture du devis tel qu'il a été présenté, il avait des difficultés à se projeter sur le contenu de l'étude proposée.

Laurent Hugault lui répond que cette étude comprendra l'état actuel du patrimoine de la commune et proposera 2 ou 3 projets avec plans mais sans estimations financières. Les faisabilités proposées prendront en compte, néanmoins et bien évidemment, les besoins et les possibilités financières de notre commune.

Benoit Cadiot précise que la commune est confrontée à la nécessité de faire de gros investissements pour mettre aux normes son parc de bâtiments vieux et / ou vieillissant et que le but de cette réflexion est bien de rationaliser nos investissements, optimiser les espaces et nous donner une ligne de conduite pour nos futurs investissements.

Laurent Hugault complète en indiquant que ce sera aussi l'occasion de revoir les affectations de certains locaux, voire de s'en séparer si besoin.

Bruno Benitah demande si ce type de prestation ne peut se faire par IngénierY, organisme auquel nous sommes adhérents.
Benoit Cadiot répond que cet organisme n'est pas en mesure de proposer l'équivalent en termes d'études.

Laurence Chami et Mathieu Lemonnier remontent aussi qu'une précédente expérience avec eux n'a pas du tout été satisfaisante quant au résultat et à l'accompagnement.

Bruno Benitah demande quelle serait la réponse d'IngénierY si on leur demandait une étude équivalente, et quel en serait le coût, le cas échéant.

Madame le maire répond que les prestations de IngénierY sont censées être gratuites.

Plusieurs élus répondent qu'une étude de cette nature, si elle est gratuite, ne peut-être ni fiable ni complète vu le travail que cela entraine.

Bruno Benitah demande dans ce cas à ce que nous n'adhérions plus à cet organisme si nous n'en sommes pas satisfaits.

Plusieurs élus sont d'accord avec cette proposition.

Madame le maire alerte l'ensemble des élus en précisant que le contenu des prestations de IngénierY ne se limite pas qu'à la réalisation d'études.

Jean-Pierre Valon précise que 2350 € de dépense, comparée à la somme des investissements nécessaires, reste négligeable et nous permettrait d'éviter de prendre de mauvaises décisions qui auraient des conséquences financières négatives pour la commune.

Gilles Vigier indique que cette étude est utile pour l'équipe actuelle et pour la suivante dans la prise de décision tout en regrettant que des estimations financières ne soient pas associées aux propositions qui seront établies.

Laurent Hugault répond que c'est tout à fait possible mais que cela demande un travail plus conséquent qui ne peut être intégré dans cette proposition financière.

Benoit Cadiot complète en répondant que leurs expériences professionnelles (celles de Laurent Hugault et la sienne), permettront de donner une estimation financière des projets qui seront proposés.

Laurent Hugault précise qu'en cas de poursuite et de réalisation d'un projet, les estimations financières qui seraient produites par l'architecte suffiront pour solliciter les subventions sans qu'il

soit utile de consulter les entreprises et obtenir des devis. Cela permettrait d'avancer relativement vite sur les projets.
Gilles Vigier soumet l'idée de consulter également les Lainvillois sur les propositions qui seraient faites.

Bruno Benitah s'interroge sur l'obligation ou non de passer par un marché.

Laurent Hugault précise que l'obligation de passer par un marché ne concerne pas les demandes de subventions.

Gilles Vigier confirme que l'obligation de passer par un marché n'intervient qu'au moment de solliciter les entreprises. Il souhaite savoir si l'architecte a eu un cahier des charges concernant nos attentes.

Laurent Hugault précise que concernant cette étude, l'architecte s'est vue remettre un document de synthèse des besoins qui a été établi sur la base de l'existant.

Madame le maire souhaite avoir une copie de ce document.

Benoit Cadiot précise également que le contenu des propositions qui sera effectué ne sera pas gravé dans le marbre et qu'elles pourront évoluer.

Madame le maire précise que le montant de cette étude pourrait être pris en compte dans le fonds de concours mais uniquement à la condition de confier un projet de réalisation à l'architecte.

Après plusieurs échanges sur le sujet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, demande à Madame le maire de valider la commande auprès de l'architecte en précisant un délai de remise de l'étude à mi-mars.

Gilles Vigier tient à préciser que vu le montant à engager, il n'est pas obligatoire de procéder à une délibération, qu'un accord seul des membres du Conseil est suffisant et que Madame le maire aurait aussi bien pu prendre la décision seule.

Madame le maire précise qu'elle souhaite malgré tout solliciter les membres du Conseil via une délibération.

5 Informations du maire

Madame le maire informe les membres du Conseil que le collège de Gaillon ayant omis de nous facturer en temps et en heure, la commune fera l'économie du règlement de la facture du voyage scolaire de l'an dernier.

Madame le maire précise également avoir reçu une demande pour cette année qui concernerait deux enfants. Le voyage revient à 549 € par enfant. Les membres du Conseil se prononcent favorables au maintien la subvention de la commune à hauteur de 70 € par enfant.

5.1 Fonds de concours

Madame le maire informe les membres du Conseil que la demande de fonds de concours de janvier a bien été envoyée conformément à la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal.

Madame le maire précise que finalement le fonds de concours sera versé à hauteur de 50 % du reste à charge HT de la commune.

Laurent Hugault demande si les commandes ont bien été envoyées ?

Madame le maire répond que les commandes relatives au changement de la chaudière sont parties, pour le reste il conviendra de vérifier. (Hors Conseil, Madame le maire dit qu'il convient d'attendre la validation du fonds de concours avant d'initialiser les commandes, Elle ajoute qu'elle contactera dès le 24 février la personne en charge du dossier chez GPSEO afin de savoir si nous pouvons initialiser les commandes avant la validation du fonds de concours).

Madame le maire précise avoir adressé à l'ensemble des élus les derniers devis reçus concernant les travaux de changement de fenêtres et volets de la cantine des petits et de l'entrée secondaire de la salle des fêtes.
.
Laurent Hugault demande s'il n'est pas nécessaire de demander un second devis contradictoire.
Le contenu des devis reçu est analysé en séance et le montant est jugé correct compte tenu des travaux à réaliser. Une demande de geste commercial sera faite au moment de passer la commande.

Madame le maire souhaite faire une demande de fonds de concours pour ces travaux.

Patrick Vandezande précise que nous sommes en attente d'autres devis et qu'il était convenu de faire une seconde demande de fonds de concours avec l'ensemble des derniers devis attendus.

Afin d'avoir un point de situation, il est nécessaire de recontacter toutes les entreprises concernées par des devis et / ou des travaux à réaliser (cela concerne principalement Vexin Entreprise, les toits d'Antonin et la société F Elec).

5.2 Courrier de Monsieur Lorier

Madame le maire aborde le contenu du courrier reçu par Monsieur Lorier (qui assiste au conseil) signalant de nouveaux des problèmes liés à l'utilisation du parc de jeux et faisant état d'une agression à son encontre.

Monsieur Lorier intervient pour préciser le contenu de son courrier mais Madame le maire lui interdit de prendre la parole en plein conseil.

Laurence Chami intervient en précisant qu'il serait judicieux de laisser Monsieur Lorier s'exprimer au moment où la parole est donnée au public car il sera plus à même d'expliquer le problème et qu'il faudrait plutôt continuer la séance en traitant les sujets demandés à être mis à l'ordre du jour par les élus.

Laurence Chami précise que Madame le maire n'a pas voulu mettre les sujets à l'ordre du jour et qu'elle les repousse systématiquement le plus tard possible pour ne pas avoir à les aborder. De plus, il n'est pas respectueux de parler d'une personne présente, sans lui laisser la parole.

6 Sujets demandés à être portés à l'ordre du jour et refusés par Madame le maire

6.1 Refacturation GPSEO

Dans le cadre du remboursement de GPSEO pour la propreté urbaine, la commune a émis un titre à hauteur de 2840,60 € pour les mois de janvier et février 2024.

Jacques Clairon et Mathieu Lemonnier demandent ce qu'il en est pour les mois de mars à décembre 2024 qui sont directement liés à la nouvelle convention.

Madame le maire répond que le sujet est en cours de traitement par la secrétaire de mairie et que nous sommes dans l'attente du retour de GPSEO.

Patrick Vandezande s'interroge sur le fait que nous attendons février 2025 pour émettre un titre qui correspond à une période antérieure de 12 mois.

Madame le maire répond qu'il y a eu du retard dans le traitement des factures.

Plusieurs élus considèrent que rien ne justifie ce retard de traitement.

Concernant la période de mars à décembre, Madame le maire précise que le montant maximum attendu sera de 34 000 € (prorata du montant annuel prévu dans la convention de 41000 €).

Jacques Clairon précise que la demande de remboursement a été adressée à GPSO et que nous sommes en attente de leur retour quant au montant final pris en compte avant de pouvoir émettre un titre.

Aucun élu présent n'a connaissance du détail de la demande de remboursement qui a été adressée à GPSEO (concerne-t-elle le relevé d'heures uniquement ou une quote part de matériels et consommables comme le stipule la convention ?)

Le sujet étant récurrent depuis le mois de septembre, Patrick Vandezande demande pourquoi la commission finance n'a pas eu connaissance de cette demande.

Il aurait été intéressant de savoir ce qui avait été mis dans le document (main d'œuvre seule ou main d'œuvre et autres dépenses, ce qui devait être fait).

Madame le maire répond qu'elle ne sait pas exactement ce qui a été demandé à GPSEO et précise que Gilles Vigier est informé de la demande.

Patrick Vandezande précise qu'il est membre de la commission finances et qu'il n'a pas été informé.

Gilles Vigier précise avoir été informé qu'une demande a été faite, mais sans en connaitre le contenu.

Madame le maire demande si elle doit adresser toutes les commandes de consommables à la commission finances.

Patrick Vandezande répond que sur des sujets qui posent problème et dont les montants sont non négligeables, la commission devrait être informée afin de s'assurer du bon suivi des dossiers.
Si les membres de la commission finances n'ont pas les informations pour réaliser leur mission, la question se pose sur la nécessité de maintenir une commission finances.

Gilles Vigier précise que la commission finances peut ne pas avoir connaissance de tous les mandats émis mais qu'elle doit être informée régulièrement de l'état des lieux.
Il est convenu de traiter le sujet lors de la prochaine commission des finances.

Jean-Pierre Valon souhaite savoir pourquoi il y a eu un changement de convention GPSEO.

Jacques Clairon explique que dans la précédente convention, il y avait une clause de rupture qui a été appliquée suite à la demande de mise en disponibilité de Sarah.
Une nouvelle convention a été proposée à la commune et cette dernière a été validée par le Conseil Municipal de l'époque.
Jacques Clairon précise que dans la nouvelle convention, des tâches précédemment prises en charge par leurs équipes (notamment la propreté urbaine) ont été transférées à la commune, qui par manque de matériel opérationnel se retrouve avec une charge de travail nettement trop élevée. Cela pénalise financièrement la commune (a minima pour l'année 2024).

Laurence Chami précise que si le conseil a acté la nouvelle convention, c'est aussi parce que GPSEO n'était pas en mesure de respecter leur contrat et que le village n'était pas propre. De plus, sur l'année 2024, la mise en disponibilité de Sarah a entrainé un retard dans les travaux menés par l'équipe car Rémi était seul pendant plusieurs mois et qu'il a fallu rattraper ce retard.

Il faudra bien suivre pour 2025 la charge totale que représente cette nouvelle convention pour s'appuyer sur des données précises afin de prendre les bonnes décisions lors du renouvellement de celle-ci.

Laurent Hugault demande si la commission finances peut prendre en charge cette étude.

Après plusieurs échanges sur le coût réel que représente cette charge de travail, le sujet ayant déjà été évoqué en commission travaux, il est convenu que Gilles Vigier se rapproche de Jacques Clairon pour établir une matrice de suivi des coûts afin de sortir un bilan sur une année.

6.2 Prérogatives du premier adjoint

Laurent Hugault précise que la demande fait suite à la tenue de la dernière commission périscolaire et que jusqu'à présent nous avions évoqué les prérogatives des adjoints mais pas de celles du premier adjoint.

Madame le maire fait lecture d'un document généraliste qui explique dans les grandes lignes le rôle du premier adjoint.

Laurent Hugault souhaite qu'une réponse concrète sur les missions du premier adjoint soit donné et demande à Bruno Benitah ce qu'il fait dans le cadre de sa mission de premier adjoint.

Bruno Benitah répond que si la question fait suite au point soulevé lors de la commission périscolaire au sujet de la rédaction du compte rendu, il n'est effectivement pas écrit ni acté que les comptes-rendus soient du ressort et ou de la compétence du responsable de la commission.

Laurent Hugault précise qu'il avait compris, lors de l'échange, que ce n'était pas du tout du ressort du responsable de la commission, et questionne à nouveau Bruno Benitah sur ses actions au sein du Conseil Municipal, par exemple sur comment il seconde le maire au quotidien.

Bruno Benitah répond qu'il est quotidiennement en communication avec Madame le maire sur les sujets qui touchent la commune et qu'il répond à chaque sollicitation de Madame le maire lorsque cela se présente.

Madame le maire invite Laurent Hugault à parcourir le règlement.

Laurent Hugault répond que ce n'est pas le sujet et qu'il constate que beaucoup d'élus dont lui-même s'investissent énormément pour la commune (convocation d'entreprises, rédaction de documents, suivis de travaux etc…) et n'a pas le sentiment du même niveau d'engagement du premier adjoint. Laurent Hugault demande si seul le fait que le 1er adjoint, dans le cadre de son rôle, échange avec madame le maire convient à tout le monde ?

Mathieu Lemonnier convient qu'effectivement les actions du premier adjoint ne sont pas très concrètes à comparer aux actions menées par les autres adjoints et élus et que ces derniers sont beaucoup plus présents sur le terrain.

Laurent Hugault précise que le premier adjoint perçoit des indemnités alors que les élus sont bénévoles et qu'il serait bien qu'il soit beaucoup plus présent sur le terrain en menant des actions concrètes car ce n'est pas très visible.

Valérie Bejottes précise effectivement que Bruno Benitah n'est pas souvent présent pour les préparatifs lors des manifestations organisées par la commune.
Bruno Benitah s'en défend en précisant qu'il y est bien présent pendant et après.

Laurence Chami, Valérie Bejottes et Mathieu Lemonnier précisent que le gros du travail à réaliser est souvent en amont et qu'il n'y est jamais, alors que les conjoints des élus sont amenés à participer aux préparatifs le plus souvent.

Bruno Benitah précise qu'il doit également s'occuper des deux commissions dont il a la charge. .
Laurence Chami précise qu'elle-même est responsable d'une commission et que ce n'est pas le temps que prennent les commissions communication et affaires scolaires et périscolaires qui peuvent justifier une lourde charge de travail. (Hors réunion, Bruno Benitah précise qu'il occupe également le poste de vice-président du CICOREM et qu'il est membre de la commission de gestion du personnel).

Mathieu Lemonnier souligne quant à lui que la charge de travail de la commission travaux est autrement plus lourde que celle représentée par les deux commissions dont Bruno Benitah a la charge.

Madame le maire intervient en précisant qu'un détail de ce qui est réalisé sera envoyé aux élus au jour le jour.

Mathieu Lemonnier dit que ce n'est pas le sujet et que recevoir des mails qui ne présentent que peu d'intérêt n'est pas utile non plus.

Jacques Clairon intervient en précisant qu'il serait souhaitable en effet de recevoir par exemple des mails concernant les problèmes liés à la facturation plutôt que de savoir que les nids des chenilles processionnaires ont été enlevés.

Madame le maire précise aux membres du Conseil qu'ils ne sont jamais contents et clot le point.

6.3 Autorisation des travaux zone de Gravigny

Madame le maire lance à Jacques Clairon le document demandé lors du dernier Conseil Municipal, sans ménagement, d'un air agacé et accompagné d'un propos peu courtois.

Jacques Clairon lui indique qu'il n'était pas nécessaire de lui « balancer » le document comme cela.

Benoit Cadiot intervient et s'insurge sur le comportement de Madame le maire en précisant que c'est inadmissible et que c'est aussi le traitement auquel la directrice de l'école a le droit au quotidien lors des échanges avec Madame le maire.

Madame le maire l'interrompt en lui précisant qu'elle ne lui a pas donné la parole.

Benoit Cadiot hausse le ton en disant qu'il prendra quand même la parole parce que la directrice de l'école est en outre son épouse, qu'il n'accepte pas qu'elle soit traitée ainsi et que cela reste valable pour l'ensemble des élus et pour les administrés.

Madame le maire informe abruptement qu'elle clot le Conseil Municipal. Les élus refusent en précisant que tous les sujets demandés doivent être et seront traités.

Laurence Chami et la majorité des élus rappellent à Madame le maire que son attitude avait déjà entrainé la démission des 5 élus, de la secrétaire, que les nouveaux élus ont déjà fait part de leur mécontentement et qu'il serait temps qu'elle se remette en cause.

Après cet échange, la séance du Conseil Municipal se poursuit.

6.4 Augmentation des coûts des repas cantine au 1er février

Madame le maire fait part aux membres du Conseil du courrier qu'elle a adressé le 31 janvier 2025 à notre partenaire La Normande concernant l'augmentation du prix des repas à laquelle le Conseil Municipal s'est opposé.

Madame le maire informera les membres du conseil dès réception de la réponse.

Madame le maire n'a pas consulté les communes voisines sur le sujet malgré la demande faite lors du dernier Conseil Municipal.

Madame le maire donne à Jean-Pierre Valon un ordre de grandeur de 4 à 5 euros par repas

6.5 Budget pour le fonctionnement du CMJ

Valérie Bejottes indique à l'ensemble des élus que suite à sa demande d'un budget de 100 €, il lui a été répondu qu'elle devait refaire une réunion avec le CMJ afin de déterminer les projets qu'ils souhaitent retenir en priorité.

Valérie Bejottes précise également qu'il est très difficile de réunir le CMJ

Bruno Benitah intervient en demandant quel est le but d'un Conseil Municipal pour les jeunes.

Valérie Bejottes lit à l'attention de tout le règlement du CMJ et précise que les sujets proposés par les enfants l'ont été dans ce cadre.

Elle souhaite savoir s'il faut vraiment prévoir une nouvelle réunion sachant que sur les projets demandés par le CMJ, il est déjà évident que certains ne pourront pas voir le jour rapidement et qu'il lui semblait important de montrer aux jeunes que les sujets qu'ils portent avancent, surtout lorsqu'il s'agit de très faibles montants financiers.

Bruno Benitah souhaite qu'un nouveau conseil des jeunes se réunisse et qu'ils donnent à l'issue de celui-ci un ordre de priorité des projets soumis et qu'il leur sera explicité pourquoi certains projets ne sont pas réalisables. Il précise que l'objectif de ces Conseils est de faire de nos jeunes des citoyens.

Jean Pierre Valon intervient en précisant que lorsque les jeunes sont venus au dernier conseil, ils se sont présentés et ont fait part de leurs souhaits de projets et demande où est la nécessité de refaire un autre conseil des jeunes.

Laurent Hugault intervient pour dire qu'il avait compris que les jeunes étaient venus se présenter et nous faire part de leurs souhaits de projets et qu'il revient maintenant au Conseil Municipal de leur apporter une réponse. Il souhaite que le conseil valide dès aujourd'hui quelques projets vu les montants

que cela représente, que cela montre aux enfants que nous sommes à leur écoute et que cela n'empêche en rien de continuer à les faire échanger entre eux par la suite.

Si le sujet est à nouveau reporté il est évident, qu'aucun des projets ne sera concrétisé avant la fin de l'année scolaire, ce qui serait dommage et ridicule.

Après plusieurs échanges sur le sujet, il est acté que la somme de 100€ demandée par Valérie Bejottes est acceptée et que les projets suivants sont validés :

- La mise en place des sachets pour les déjections canines
- La lecture à la bibliothèque
- Nettoyons la nature
- La boite à livres

6.6 Dératisation du village

Madame le maire précise qu'une demande de dératisation a été envoyée à GPSEO suite à la découverte dernièrement d'un rat des champs non loin du local à vélos de l'école.

6.7 Point sur le PC des élus

Madame le maire précise que le poste est livré, installé dans le bureau à côté de l'accueil et qu'il est opérationnel.

Laurence Chami précise que Patrick Vandezande et elle-même ont travaillé sur une proposition d'arborescence de fichiers qui serait partagée sur tous les postes de travail et commune afin d'avoir le même niveau d'informations. Cela éviterait de faire des copies de fichiers entre les postes. Celle-ci a été transmise à Madame le maire et à la secrétaire pour avis et accord avant de convoquer Monsieur Devaud, l'informaticien, pour mise en œuvre.

Laurence Chami précise que certains dossiers qui sont confidentiels seront bien évidemment protégés et uniquement accessibles par les personnes habilitées à les consulter. Elle ajoute que Patrick Vandezande a proposé de profiter de la venue de l'informaticien pour faire le point sur les notions de sécurité des données afin de nous assurer que les sauvegardes sont bien effectuées et qu'en cas de problème informatique, il n'y aurait pas de pertes de données.

L'idée est de démarrer sur cette nouvelle arborescence à compter du 1er janvier 2025 et il est donc nécessaire d'avancer vite sur le sujet.

Madame le maire répond qu'elle échangera avec Jessica Deboues sur cette proposition et fera un retour le plus rapidement possible.

Laurence Chami précise que Jessica Deboues avait été consultée pour la réalisation de cette arborescence pour justement s'appuyer sur son organisation et sur ce qu'elle avait vu dans les précédentes structures où elle avait travaillé.

Benoit Cadiot en profite pour demander si Jessica Deboues pour demander si elle se plait parmi nous.

La réponse est positive et l'ensemble des élus la trouve souriante et agréable.

6.8 Commission de gestion du personnel

Madame le maire informe que la commission s'est réunie le 22 janvier et que Benoit Cadiot en est le vice-président.

Benoit Cadiot précise qu'il sera nécessaire d'obtenir un certain nombre d'éléments pour bien avancer. Le premier constat est que les agents ont des emplois du temps bien chargés, que les agents techniques ont beaucoup de tâches différentes qu'il sera nécessaire d'optimiser à terme.

Mathieu Lemonnier précise avoir échangé avec les deux agents techniques et qu'ils souhaitent eux-mêmes évoquer leurs astreintes et leurs fiches de postes.

Après plusieurs échanges, il semble plus que nécessaire que Mathieu Lemonnier et Jacques Clairon reçoivent une délégation de pouvoir pour organiser au mieux le travail des agents techniques au quotidien.

Madame le maire précise qu'elle a bien entendu le message et qu'elle y réfléchit.

6.9 Panneau interdisant le passage des plus de 5T route des Bonnes Joies

Il est nécessaire de produire l'arrêté pour que GPSEO puisse intervenir et positionner le panneau.
Il est rappelé que l'interdiction concerne les + de 5T sauf dessertes internes (ce qui englobe les livraisons, les cars scolaires, les camions de pompiers de ramassage des ordures ménagères)
Le panneau sera posé à l'intersection de la D205 et de la route des Bonnes Joies.

Madame le maire indique que les précisions ayant été apportées, elle produira l'arrêté rapidement.

6.10 Réaménagement du bureau du secrétariat et de l'accueil de la mairie

Laurence Chami souhaite savoir où en est ce projet.

Madame le maire réponds : « Nulle part ».

Laurence Chami demande à quelle date le projet peut démarrer.

Bruno Benitah propose que le sujet soit confié à l'architecte dans le cadre du projet global qui est en réflexion.

Les élus répondent que le sujet est du ressort interne du Conseil Municipal et rappellent les objectifs de ce réaménagement demandé :

- Aspect de l'accueil des administrés non professionnel (multitude de dossiers non rangés qui trainent sur les bureaux)
- Aucune confidentialité sur les sujets évoqués auprès de Madame le maire et / ou auprès de la secrétaire de mairie
- Nécessité de laisser un espace de travail confortable à la secrétaire de mairie (elle ne peut pas avoir en permanence Madame le maire à ses côtés, le sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises)
- Il existe deux bureaux dont un non utilisé qui plus est, censé être le bureau du maire.

Mathieu Lemonnier précise que lorsque Evelyne Lefebvre était présente, Madame le maire était bien dans le bureau à côté de celui de l'accueil.

Madame le maire répond qu'elle ne sait pas quand ce réaménagement pourra être fait.

Laurence Chami propose qu'une équipe travaille sur le projet et fasse une proposition mais que pour cela, il faut que Madame le maire soit d'accord et qu'il faut bien prendre en compte les remarques de plusieurs Lainvillois qui se plaignent de ne pas être à l'aise lorsqu'ils viennent en mairie pour évoquer des sujets qu'ils estiment personnels. Certains se refusent même à venir pour cette raison.

Aucune réponse n'est apportée sur cette proposition.

7 Questions diverses

Jacques Clairon informe l'ensemble des élus qu'il a débuté cette semaine un contrôle réglementaire des installations électriques avec l'entreprise Villette. L'école et la salle des fêtes ont été vérifiées. Le contrôle se poursuivra avec la mairie et l'église notamment.

Des registres de sécurité, même s'ils ne sont pas obligatoires, vont être mis en place afin d'avoir un suivi pérenne de ces contrôles.

Jacques Clairon précise que Madame le maire a eu la confirmation par la préfecture que la salle des fêtes de la commune se trouve bien en catégorie 5, qui ne nous oblige certes pas à faire des contrôles de conformité mais nous oblige à minima à effectuer des contrôles de bon fonctionnement des installations.

Plusieurs dysfonctionnements importants ont été relevés, par exemple :

- L'alarme incendie de la bibliothèque est hors service
- Des blocs de secours ne fonctionnement pas ou ont absents (exemple au niveau du secrétariat de la mairie)
- La porte d'entrée du secrétariat n'est pas règlementaire car elle s'ouvre du mauvais côté (il est dit que vu l'agencement du bâtiment, il pouvait difficilement en être autrement et donc aucune action ne sera engagée sur ce point précis.

Jacques Clairon demande si la démarche engagée doit se poursuivre et s'il faut donc engager les travaux de remise en état des installations qui le nécessitent.

Madame le maire indique à l'ensemble des élus avoir rencontré Monsieur Villette sur le sujet et que ce dernier établira des devis bâtiment par bâtiment qui seront présentés aux élus pour validation en fonction de leur montant.

Jean-Pierre Valon précise qu'il est également nécessaire de faire contrôler les défibrillateurs.

Laurent Hugault intervient en rappelant que le sujet dans son ensemble a déjà été évoqué, qu'il est nécessaire de trouver un ou plusieurs bureaux de contrôle pour l'ensemble des installations et bâtiments de la commune.
Il reste à désigner qui prend en charge le sujet.

Jacques Clairon demande à avoir accès aux factures de l'ensemble des sociétés ayant déjà effectué des contrôles.

Ce sujet étant complexe, il semble nécessaire de traiter le point lors de la prochaine commission des travaux.
Laurent Hugault informe le Conseil Municipal avoir participé à une réunion du PNR pour voter la nouvelle Charte du Vexin. L'analyse de cette dernière (400 pages) s'est déroulée jusqu'à tard dans la nuit.
L'accord a été donné pour l'envoi de cette proposition de nouvelle charte au département pour avis et amendements si nécessaire. Ensuite, celle-ci sera envoyée à la région, puis au ministère de l'écologie avant de revenir au sein du PNR pour validation définitive et validation des communes adhérentes au Parc du Vexin.

Laurent Hugault propose d'adresser aux élus une synthèse des modifications apportées au texte initial.

Gilles Vigier intervient pour préciser que la commune a reçu un courrier pour présenter les demandes de subventions DETR (dotations d'équipements pour les territoires ruraux) avant le 15 mars. (Hors Conseil et après vérifications, les dates limites de demandes de subventions sont pour les DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et DSID (dotation de soutien à l'investissement départementale) le 7 avril et pour la DETR le 18 avril)

Laurence Chami demande si des investissements de matériels peuvent y figurer ?

Une vérification des demandes possibles concernant ces subventions sera réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 22h10.

8 La parole au public

Madame le maire donne la parole à Monsieur Lorier pour qu'il expose son problème.

Monsieur Lorier remercie le Conseil Municipal pour son écoute et résumes-en quelques mots l'objet de son courrier qui concerne les nuisances constatées par l'utilisation des équipements sportifs du parc pour la simple raison que ce dernier ne dispose d'aucune protection en périphérie. Cette disposition avait pourtant été envisagée et décidée lors de la création de l'aire de jeux.

- Dégâts causés par l'envoi de ballons sur sa propriété, sur ses véhicules entrainant des frais qu'il doit assumer.
- Dégradation de la clôture par les enfants qui l'escaladent pour venir récupérer les ballons.
- Violation de propriété par des personnes passant par-dessus son portail pour pénétrer dans sa propriété pour les mêmes raisons.

- Dernièrement suite, à des dégâts causés sur un de ses véhicules garé dans sa propriété, Monsieur Lorier a subi une agression verbale d'un parent qui lui a fait comprendre de façon assez désagréable qu'il n'a qu'à garer ses voitures ailleurs.

Monsieur Lorier souhaite savoir quelles mesures la commune compte engager pour supprimer ces problèmes et éviter que la situation ne dégénère.

Le Conseil Municipal dit avoir entendu Monsieur Lorier et après plusieurs échanges sur les solutions possibles, indique que la pose de filets sera étudiée pour une mise en place le plus rapidement possible.

Le secrétaire de séance

Patrick Vandezande